MINISTERE DE L'AGRICULTURE — DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 29-8-88036547

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN ARDECHE DROME ISERE LOIRE RHONE SAVOIE HAUTE-SAVOIE
ARBO. VITI. RHONE-ALPES
ABONNEMENT ANNUEL 110 F
REGISSEUR RECETTES D.D.A.F.
RÉGION RHÔNE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CÉDEX 03

20 juin 1986 — N° de série continue 320 — Bulletin n° 11

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE : Attention à la reprise d'activité des adultes
TORDEUSE ORIENTALE : Débutez la protection des fruits
POU DE SAN JOSE : Effectuez une première application

POMMIERS - POIRIERS

Carpocapse

Faible intensité du vol depuis le dernier bulletin. Les températures actuelles vont favoriser l'activité des papillons. Renouvelez les traitements en fonction de la rémanence des produits et de la pluviométrie.

- Diflubenzuron (DIMILIN), rémanence de 21 jours, pluviométrie acceptable 50 mm.
- Autres insecticides, rémanence de 15 jours, pluviométrie acceptable 25 mm.

Tavelures

Situation : De nombreux vergers sont contaminés.

Préconisations : Maintenez la protection. En vergers de pommiers, ajoutez un antioïdium.

Psylle du poirier

Situation : Les éclosions ont débuté vers le 10 juin.

Préconisation : Si aucun traitement n'a été effectué, intervenez dès à présent avec : du Phosmet (IMIDAN) efficace également sur carpocapse et capua ou de l'Amitraze (TUDY, MAITAC) efficace également sur acarien rouge.

Puceron lanigère

Situation : Quelques colonies sont observées en vergers de pommiers.

Préconisation : Intervenez dès que possible avec l'un des produits suivants :

- Heptenophos (HOSTAQUICK CE) 88 g de ma/hl
- Ométhoate (FOLIMATE) 75 g de ma/hl
- Pyrimicarbe (PIRIMOR G) 37,5 g de ma/hl

PECHERS

Tordeuse Orientale

* Protection des pousses : Renouvelez le traitement.

* Protection des fruits :

- Variétés à récolter début juillet : intervenez dès à présent avec l'un des produits suivants en respectant les délais d'emploi avant récolte :

. Deltaméthrine (DECIS) 1,75 g de ma/hl, sans délai
. Dichlorvos (nb. spéc.) 125 g de ma/hl, délai de 5 jours
. Mévinphos (nb. spéc.) 50 g de ma/hl, délai de 7 jours

P554

- Variétés à récolter après le 10 juillet :

. Azinphos méthyl et éthyl	à 40 g de ma/hl,	délai 15 jours
. Carbaryl	à 120 g de ma/hl,	délai 7 jours
. Fénitrothion	à 50 g de ma/hl,	délai 15 jours
. Fenpropathrin	à 10 g de ma/hl,	délai 21 jours
. Fenvalérate	à 7,5 g de ma/hl,	délai 21 jours
. méthidathion	à 40 g de ma/hl,	délai 15 jours
. Méthomyl	à 75 g de ma/hl,	délai 7 jours
. Parathion	à 25 g de ma/hl,	délai 15 jours
. Phosalone	à 60 g de ma/hl,	délai 15 jours

CERISIERS

Mouche de la cerise

Intervenez sur les variétés qui changent de couleur.

PRUNIERS

Carpocapse des prunes

Un traitement est à effectuer en zone précoce (ARDECHE, DROME). Pour les autres secteurs, attendez un prochain avis.

Produits utilisables :

- Azinphos à 40 g de ma/hl
- Phosalone (AZOPHENE, ZOLONE) à 60 g de ma/hl
- Deltaméthrine (DECIS) à 0,75 g de ma/hl
- Perméthrine (PERTHRINE, AMBUSH) à 4 g de ma/hl

TOUS ARBRES FRUITIERS

Pou de San José

La sortie des jeunes larves est observée en toutes régions. Un traitement est à effectuer dès réception en vergers contaminés, il sera renouvelé 15 jours plus tard. Utilisez Méthidathion (ULTRACIDE) ou Parathion. Mouillez le plus parfaitement possible les rameaux et les fruits.

VIGNE

POURRITURE GRISE : Le point sur la lutte
MILDIOU ET OIDIUM : Protégez la floraison
CHUTES DE GRELE : Attention au risque de Rot Blanc
VERS DE LA GRAPPE : Les glomérules se forment, surveillez les grappes

POURRITURE GRISE (BOTRYTIS)

Situation : La lutte contre la pourriture grise de la vigne reste un problème qui pourrait être grave certaines années. En effet, les produits à base d'imides cycliques (KIDAN, ROVRAL, SUMISCLEX, RONILAN, RONILAN SP et SILBOS T) provoquent le développement de souches résistantes dans les vignes où ils ont été les plus fréquemment employés.

En cas de très forte attaque de botrytis, on risque de ne pas avoir suffisamment d'efficacité avec les produits dont on dispose aujourd'hui.

Il convient donc de limiter l'utilisation des antibotrytis à base d'imides cycliques afin de préserver leur efficacité. Ceci vous est expliqué en page 4 du bulletin ; appliquez les mesures prophylactiques qui sont conseillées, cela peut diminuer les risques d'apparition de la pourriture.

P 555

Préconisations : Pour Rhône-Alpes, il convient d'effectuer un premier traitement antipourriture à la chute des capuchons floraux dans les vignobles des Savoies, de l'Ain et du Beaujolais avec l'un des produits suivants : BASULTRA (4 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL (5 l/ha) ; ORGANIL 648 (5 kg/ha) ; QUINARIS (3 kg/ha) ; ainsi que toutes les spécialités apportant une dose élevée de folpel (2 000 g/ha) seul ou en association avec du cuivre.

Dans les autres vignobles Rhône-Alpes, un traitement spécifique ne se justifie pas actuellement sauf dans les parcelles les plus humides et les plus vigoureuses. Vous pouvez toutefois profiter du prochain traitement antimildiou pour utiliser un produit freinant la pourriture (Folpel, Captafol, Dichlofluanide, Cuivre).

MILDIOU ET OIDIUM

Situation : De nouvelles taches de mildiou ont été trouvées en Savoie, Bugey, Diois, Ardèche et Vallée du Rhône, mais elles restent peu nombreuses.

L'oïdium n'a pas été signalé mais les conditions sont favorables à ce champignon.

Préconisations : Assurez une bonne protection de la floraison contre ces 2 maladies.

Les antimildiou de contact ou pénétrants doivent être renouvelés tous les 10 à 12 jours.

Les antimildiou systémiques tous les 12 à 14 jours.

Les antioïdium tous les 14 jours.

Si vous utilisez des antimildiou classiques de contact, vous devez en plus les renouvelez après chaque pluies de 20 mm.

ROUGEOT PARASITAIRE ET BLACK ROT

Dans les quelques parcelles concernées par l'une ou l'autre de ces maladies, utilisez un antimildiou actif également contre la maladie présente (voir bulletins n° 7 et 8).

ROT BLANC (après une chute de grêle)

Quelques violents orages se sont produits localement, on rappelle que les chutes de grêle peuvent parfois provoquer l'apparition du Rot Blanc ou Coître. C'est pourquoi, il faut intervenir dans les 18 heures après la grêle (maximum 24 heures) avec un produit apportant l'une des matières actives suivantes :

- Folpel à 300 g de ma/hl
- Captane à 500 g de ma/hl
- Dichlofluanide à 200 g de ma/hl

VERS DE LA GRAPPE

Les glomérules sont généralement peu nombreux, surveillez leur formation, n'interenez que dans les parcelles les plus attaquées.

P 556

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE EN 1986

Cette note a été rédigée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), de la Chaire de Viticulture de l'École Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (ITV), du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC), de la Station Viticole de Cognac et du Service de la Protection des Végétaux (SPV).

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques, KIDAN et ROVRAL (iprodione), SUMISCLEX (procymidone), RONILAN, RONILAN SP et SILBOS T (vinchlozoline), provoque le développement de souches résistantes de Botrytis cinerea qui sont à l'origine de réductions d'efficacité dans la pratique.

Dans les vignobles les plus touchés par la résistance, la limitation du nombre d'interventions avec ces produits, voire même leur abandon depuis plusieurs années, a entraîné une **réduction notable des fréquences de souches résistantes.**

LA RÉSISTANCE EN 1985

Les résultats de l'enquête réalisée cette saison permettent de classer les vignobles de la façon suivante :

- **Vignobles concernés par la résistance**
  - Dans les régions où l'emploi des imides cycliques a été formellement déconseillé depuis 2 ans (en CHAMPAGNE et dans l'YONNE), une diminution générale de la résistance a été constatée avec toutefois des disparités par secteur.
  - Dans les régions où un emploi modéré des imides cycliques a été maintenu, la résistance a pu parfois régresser (BOURGOGNE), se maintenir, voire même progresser dans certaines parcelles, dès que l'on a dépassé un traitement (ALSACE, VAL DE LOIRE et BEAUJOLAIS).
- **Vignobles peu ou pas concernés par la résistance** : COGNAC, AQUITAINE, MIDI-PYRENEES, LANGUEDOC-ROUSSILLON, CÔTES DU RHÔNE, PROVENCE-CÔTE D'AZUR ET CORSE

Toutefois, dans ces vignobles, **quelques rares parcelles** régulièrement attaquées et traitées plusieurs fois par an avec ces produits, **ont présenté des fréquences élevées de souches résistantes**, accompagnées d'une réduction d'efficacité.

PRÉCONISATIONS POUR 1986

Nos préconisations ont pour objectifs :

- de limiter, par un ensemble de mesures prophylactiques et chimiques, le développement de la maladie.
- d'éviter une progression de la résistance aux imides cycliques par une stratégie de lutte chimique adaptée.

MESURES PROPHYLACTIQUES

- Limiter la vigueur (exemple : diminuer les apports d'azote).
- Favoriser l'aération au niveau des grappes (exemple : éviter l'entassement des feuilles autour des grappes, pratique de l'effeuillage).
- Traiter préventivement contre les tordeuses (2ème et 3ème génération).
- Lutter contre l'oïdium pour éviter l'éclatement des baies.
- Lutter contre le mildiou avec des produits actifs sur la pourriture grise (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide).

STRATÉGIE DE LUTTE CHIMIQUE

- **Vignobles concernés par la résistance**

  – *Stratégie sans imide cyclique*

Aucun vignoble n'est concerné en totalité par cette stratégie, mais dans chacun d'eux, il existe des secteurs ou des parcelles dans lesquels la résistance, encore fortement implantée en 1985, risque de rendre inopérante l'utilisation de ces produits en 1986. Cette préconisation s'applique tout particulièrement aux parcelles ayant reçu les années précédentes plus d'un traitement par saison.

Les mesures prophylactiques déjà citées prennent ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitements localisés sur les grappes) qui seront appliquées aux stades de la méthode standard. On utilisera les produits suivants :

BASULTRA (4 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL (5 l/ha) ; ORGANIL 648 (5 kg/ha) ; QUINARIS M (3 kg/ha)

Ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du cuivre.

  – *Stratégie avec un traitement imide cyclique*

Dans les autres situations, qui n'ont reçu aucun traitement, ou un traitement unique en 1985, **il est impératif de n'effectuer qu'une seule application avec ce type de produit, en 1986**. Ce traitement doit s'insérer dans un programme de lutte anti-botrytis comportant d'autres interventions spécifiques avec les produits conventionnels cités précédemment.

Il est possible, que, dès 1986, une seule application, réalisée sur l'ensemble d'un vignoble notamment en CHAMPAGNE et dans l'YONNE, aboutisse de nouveau à une certaine augmentation de la résistance. Les viticulteurs doivent être conscients qu'aucune solution définitive n'a été trouvée ; **la décision d'utiliser à nouveau un imide cyclique comporte donc un risque quant à l'efficacité de ces produits au cours de l'année suivante.**

- **Vignobles peu ou pas concernés par la résistance**

Dans ces situations, il est préférable de ne pas dépasser deux traitements imides cycliques par saison afin de limiter la sélection de souches résistantes.

En raison de l'hétérogénéité des situations au sein de la plupart des vignobles, les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations régionalisées, sur le choix des produits cités dans cette note et sur les dates à retenir pour leur utilisation notamment pour la stratégie faisant appel aux imides cycliques

Il est en effet nécessaire de raisonner la réduction des traitements avec ce type de fongicides et de choisir la période la plus judicieuse aux applications.

Les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.

MARS 1986

P557